

Commune de SAINT LEU D'ESSERENT

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du

01 DEC. 2015

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n		oui	X	non
PPRI Brenouille-Boran	date	Approuvé le 14/12/2000	aléa	Inondation
Modification	date	Approuvée le 29/01/2014		
Révision PPRI Brenouille-Boran	date	Prescrite le 04/12/2014	aléa	Inondation
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation du PPR « Inondation »

Note relative à la modification du PPRI de la vallée de l'Oise, section Brenouille-Boran

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t		oui	non	X
	date		effet	
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1 X
---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------------

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Copie du zonage réglementaire du PPRI (cartographie arrêtée en octobre 2000)- 1 planche A3

Copie de la cartographie de l'aléa inondation pour la révision du PPRI Brenouille-Boran (cartographie établie en juin 2015)- 5 planches A3 en couleur

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

01 DEC. 2015

Le préfet de département


Emmanuel BERTHIER